

## Décision

**Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement BOE d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G – Opérateur-trice logistique, organisé par l'Université Jean Monnet**

Le président de l'Université Jean Monnet,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de recrutements BOE d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours,

## **DÉCIDE**

Article 1er : Une commission de sélection est constituée en vue de procéder à l'appréciation des candidatures déposées au titre du recrutement ouvert par la voie contractuelle aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE).

Article 2 : La commission est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur CESA Johann, AAE, Université Jean Monnet, Président  
Monsieur COUCHOT Alexandre, Conseiller en insertion professionnelle, CAP EMPLOI, Membre  
Madame DRIS Djamila, ASI, Université Jean Monnet, Membre  
Madame DENIS Caroline, TECH, Université Jean Monnet, Suppléante

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Étienne, le 8 avril 2026

Pour le Président et par délégation  
Par empêchement  
du Directeur Général des Services

  
Emmanuelle DEMIRKOL  
Directrice des Ressources Humaines